

DES CITOYENS RESPONSABLES

Par **Michel Venne**, Directeur général, Institut du Nouveau Monde

• michel.venne@inm.qc.ca

RÉSUMÉ La participation citoyenne est destinée à un brillant avenir. Les citoyens eux-mêmes le demandent, ils revendiquent une liberté de choix à l'égard des services publics et un droit de regard sur les politiques et les projets qui ont un impact direct sur leur vie. L'État aussi le voudra, car il ne peut pas tout faire. Dans les sociétés diversifiées, de nouvelles normes sociales doivent être élaborées et leur adoption requiert la participation des citoyens. La participation favorise la prise en charge par les citoyens de nouvelles responsabilités, facilite la médiation dans une société pluraliste, contribue à contrer le cynisme et la désaffection à l'égard de la politique et raffermi la confiance qu'une société a en elle-même. La participation citoyenne n'a de sens, dans ce contexte, que si l'on réhabilite l'idée de la délibération comme processus essentiel dans la prise de décision.

ABSTRACT Citizen participation has a brilliant future ahead of it. It is something that citizens themselves are calling for, as is clear from the claims for freedom of choice in respect of public services and a right of oversight concerning the policies and projects having a direct impact on their life. It is also something that the government will want, as it is unable to do everything. In diversified societies, new social norms have to be developed and the adoption of these norms will require the participation of citizens. Participation empowers citizens to assume new responsibilities, facilitates mediation in a pluralistic society, helps to counter cynicism and disaffection toward politics, and boosts society's self-confidence. In this context, citizen participation will only be meaningful if, at the same time, efforts are undertaken to rehabilitate the notion of deliberation as an essential process in decision making.

Pour citer cet article : Venne, M. (2011). « Des citoyens responsables », *Télescope*, vol. 17, n° 1, p. 194-212.

Au cours des prochaines années, les citoyens seront appelés à jouer un rôle plus important. La « participation citoyenne » ne sera plus un slogan mais une réalité de plus en plus concrète. Un nouveau partage des responsabilités est en train de se dessiner entre l'individu, la communauté et l'État. La question n'est plus de savoir si cela aura lieu. Il s'agit plutôt de savoir quelles formes prendra ce réalignement et à quel rythme se produira le changement. La réponse à ces questions dépend largement de la volonté politique et de la capacité d'innovation de l'administration publique. Le défi n'est pas banal : à terme, la manière même de décider collectivement s'en trouvera changée, mais nous devons décider ce changement dans le cadre d'institutions appartenant à l'ordre ancien.

En même temps, quelques précautions s'imposent. Beaucoup est en jeu et plusieurs visions de la participation s'affrontent. Selon les choix que nous ferons, la nouvelle relation entre l'État et le citoyen peut accroître les inégalités ou les aplanir. Elle peut concentrer davantage le pouvoir entre les mains d'oligarchies déjà à l'œuvre ou le répartir plus équitablement. Elle peut ouvrir des perspectives de solidarité au sein des communautés ou réduire les rapports sociaux à des échanges mercantiles.

Le texte qui suit est de la nature d'un essai. Il ne répond pas à toutes les questions et bien des pistes méritent d'être encore explorées. Il est le fruit des observations menées depuis bientôt une décennie dans le contexte de l'invention puis de la mise en place de l'Institut du Nouveau Monde¹ (INM), une organisation non partisane, vouée à la participation citoyenne et au renouvellement des idées au Québec. Par sa mission, l'INM vise principalement deux choses. La première est d'augmenter la proportion de citoyens qui participent à la vie démocratique, qui s'engagent et qui assument leurs responsabilités civiques. Du même coup, l'INM souhaite contribuer à améliorer la qualité des débats démocratiques en mettant en œuvre des méthodes participatives éprouvées. La seconde est d'animer un débat continu sur les enjeux essentiels pour le Québec. D'abord en repérant ces enjeux puis en rassemblant à leur sujet des informations justes sur le plan factuel et variées sur le plan idéologique afin d'alimenter le débat. Nous réunissons ensuite des citoyens, des experts et des parties prenantes dans des forums de discussion afin de débattre des options qui s'offrent à la société pour ensuite dévoiler le fruit de ce dialogue afin d'éclairer la décision publique par cette parole citoyenne issue de la délibération. Nous caressons l'espoir que les approches participatives et délibératives que nous expérimentons puissent influencer la manière dont les institutions feront évoluer les leurs dans l'avenir. L'INM est non partisan, mais son action s'appuie sur des valeurs énoncées clairement dès sa création. Il œuvre dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'action de l'INM contribue au développement de compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

La participation citoyenne est comprise ici dans un sens large et elle peut se définir ainsi : « toute activité par laquelle un citoyen ou une citoyenne contribue à la définition et à la concrétisation de ce qui représente l'intérêt public et le bien commun dans une société ».

J'englobe ici ce que d'autres classent dans des catégories différenciées² comme la « participation électorale » (qui se résume à se porter candidat ou à voter lors des élections), la « participation publique » (la participation du public à une décision publique d'un organisme public, généralement associée aux processus de consultations faites à l'invitation d'un gouvernement) et une partie de ce que recouvre le concept de « participation sociale » (j'en conserve les dimensions liées à l'engagement de nature sociale, communautaire ou bénévole, mais je n'en retiens pas d'autres dimensions que certains auteurs incluent comme le travail rémunéré ou les relations à l'intérieur de la famille – voir Conseil de la santé et du bien-être, 1997 ; International Association for Public Participation, 2007 ; Lemieux, 2004 ; Mercier, Bourque et St-Germain, 2009 ; Thibault, Lequin et Tremblay, 2000).

¹ Pour connaître les fonctions de l'Institut du Nouveau Monde, voir la note à la fin de l'article.

² Je remercie François P. Robert, doctorant en communication à l'UQAM et boursier FQRSC-INM. La plupart des références employées dans cet article sur les définitions des diverses formes de participation sont tirées d'une note produite par F. P. Robert intitulée *Participation. État des lieux*, juillet 2010.

La participation se conçoit en termes de prise de pouvoir sur son environnement (décider, influencer ou mettre en œuvre des décisions qui ont une incidence sur la collectivité). Comme plusieurs auteurs (Arnstein, 1969; Fung, 2003 et 2006; Pateman, 1970), je considère la participation comme la marge de manœuvre dont dispose une personne pour influencer ce qui se passe autour d'elle, ce qui s'assimile à du pouvoir. C'est la possibilité pour une personne de jouer un rôle dans, en amont ou en aval, des processus décisionnels.

J'examinerai dans ce texte les raisons pour lesquelles je crois que la participation citoyenne est destinée à prendre plus d'importance, les raisons pour lesquelles elle est non seulement utile, mais essentielle à une relance de l'État démocratique et enfin les principales conditions de succès à réunir pour obtenir des résultats satisfaisants.

■ LA LIBERTÉ DE CHOIX

Globalement, la société est plus diversifiée et plus difficile à représenter, à satisfaire et à gouverner qu'autrefois. D'une part, les individus, plus scolarisés, plus informés et plus libres grâce notamment aux succès de l'État-providence (éducation, santé, protection sociale) et aux chartes des droits, sont jaloux de leur capacité de choisir et sont devenus plus exigeants. Habités par la société de consommation à exercer des choix en fonction de leurs préférences individuelles au quotidien, les citoyens veulent exercer la même liberté, ou du moins une certaine liberté, à l'égard des services et des politiques publics. D'autre part, les sociétés modernes sont devenues pluralistes, les identités sont fragmentées, les appartenances sont multiples et ce pluralisme rend les sociétés plus imprévisibles. L'adoption de normes sociales qui font l'unanimité est un défi presque insurmontable. La société de communication dans laquelle nous vivons est un débat permanent. Et seule une délibération ouverte et continue, mais dans le même temps structurée pour assurer l'équité dans les échanges, peut aider à relever le défi du consensus social.

Un premier niveau de participation prend la forme de l'exercice d'un « droit de choisir ». La diversité et le pluralisme imposent de laisser aux citoyens une marge de manœuvre individuelle. Les modèles uniques ne répondent plus aux exigences et des effets sur les politiques publiques sont déjà observables. Trois exemples viennent en tête : la diversité de l'offre des services de garde à l'enfance (en CPE, en milieu familial, à la maison ou dans des garderies privées) ; la montée en popularité de l'école privée et du « magasinage » des écoles secondaires publiques à vocation particulière ; le recours de plus en plus fréquent aux services privés dans le domaine de la santé.

Dans le même ordre d'idées, les citoyens n'acceptent plus de se laisser imposer des projets susceptibles d'avoir des répercussions sur leurs conditions de vie. Les pouvoirs publics et les grands promoteurs de projets privés font face à l'exigence de l'acceptabilité sociale. Pour l'heure, cette exigence nouvelle se traduit le plus souvent par une attitude de refus : refus d'un puits de gaz de schiste, d'une éolienne ou d'un casino dans le voisinage. Si ces refus peuvent s'appuyer sur des motifs personnels, qui vont de la crainte d'un effet sur sa santé ou sur le paysage

ambiant jusqu'au risque de voir la valeur marchande de sa maison diminuer, ces manifestations représentent aussi des visions différentes du développement économique ou social qui ne trouvent peut-être pas de canal d'expression positive dans les institutions politiques habituelles. Il est normal que les gens réagissent (et parfois négativement) à un projet qui leur est soumis (pire encore s'ils le découvrent par les médias) et pour lequel ils n'ont jamais été appelés à réfléchir en amont.

En matière de développement, l'idéal serait d'inviter la population à se joindre à des experts, à des promoteurs et à des parties prenantes pour réfléchir à l'avenir de leur communauté et d'y débattre, dans un esprit de coconstruction, des projets les plus aptes à répondre aux besoins communs qu'ils auraient identifiés ensemble. C'est d'ailleurs ce principe qui se trouve derrière les mandats confiés aux Conférences régionales des élus et aux Conseil locaux de développement de produire des plans quinquennaux de développement. Mais l'idéal n'est pas toujours possible. On ne peut pas toujours planifier l'apparition des projets de promoteurs privés. L'histoire récente prouve toutefois que l'on ne peut éviter l'examen public de telles initiatives (casino, gaz de schiste, privatisation du Mont-Orford). Le Québec a fait preuve d'innovation à cet égard en créant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui est devenu un modèle dans le domaine de la consultation publique sur l'impact des grands projets.

Il existe donc une demande de la part d'une population plus autonome, plus libre, plus diversifiée, d'avoir un droit de regard non plus seulement sur le choix des dirigeants politiques aux élections tous les quatre ans, mais aussi sur le choix des politiques et sur la nature des services publics qui leur sont destinés.

Pour répondre à ce besoin, l'État moderne a réagi en structurant une partie de ses activités comme celles d'une entreprise de services de manière à répondre aux exigences du client qui a toujours raison. Des sociétés d'État et certains ministères ont modifié leur approche et montré qu'elles sont tout aussi efficaces dans leur service au client, et parfois même davantage, que les entreprises du secteur privé, et ce, à un prix compétitif. Ce « virage client » ne résout pas le problème complètement. Dans cette logique, le citoyen n'assume aucun rôle de décision ni de responsabilité. Il consomme. Sa relation est passive. Que l'on ne s'étonne pas de la réaction négative du citoyen à l'égard du prix des services publics établis en impôts et en taxes. Le citoyen ne fait plus le lien entre l'impôt qu'il paie et les services collectifs dont il bénéficie. Son rapport client-fourisseur à l'État l'amène à exiger des services sans assumer de responsabilité. On ne lui demande pas de réfléchir aux meilleures options possible, ni d'évaluer le coût, les avantages et les inconvénients des options qui sont offertes. Nous sommes aspirés dans une spirale intenable. L'État-providence, au lieu de se renouveler, est menacé d'implosion si l'on s'en tient à cette logique-là.

La liberté de choix à l'égard des services publics peut-elle être totale dans une logique de marché ? Certains le croient sans doute. Mais tiennent-ils compte alors des contraintes territoriales, de la densité de la population par région, de la distance à parcourir, des disparités de revenus entre les ménages, du coût des infrastructures, de l'équité et de l'universalité des programmes ?

En somme, dans une société pluraliste et scolarisée, les citoyens veulent exercer une liberté de choix à l'égard des politiques et des services publics qui s'appliquent à eux. On ne peut pas empêcher l'expression des préférences. Mais dans le contexte d'une administration publique, on ne peut pas non plus répondre à chacune d'entre elles. La participation citoyenne est le moyen de proposer une médiation entre les volontés populaires disparates et les capacités de l'État d'y répondre. À défaut de pouvoir faire des choix individuels sur chacune des situations, les citoyens peuvent être appelés à participer aux choix collectivement ou à définir l'éventail des options qui s'appliquent à leur communauté.

■ L'ÉTAT NE PEUT PAS TOUT FAIRE

Si ce premier niveau de participation relève d'une demande venant de la population, l'État n'est pas en reste. Les défis qu'il devra relever dans les prochaines décennies le conduiront à confier ou à renvoyer aux citoyens des responsabilités élargies. Le cas de la santé semble exemplaire à cet égard. C'est, entre autres, le poste de dépense le plus important dans le budget du Québec; son poids est lourd dans la balance. En outre, aux yeux des citoyens, la santé est la priorité.

La conjugaison de trois phénomènes force à revoir le partage des responsabilités entre les individus, les familles, les communautés et le système public de santé et de services sociaux :

- la hausse de la prévalence des « maladies de civilisation » (hypertension, stress, obésité, maladies pulmonaires) liées aux mauvaises habitudes de vie et à l'environnement naturel, social et culturel ;
- le vieillissement de la population et l'accroissement du nombre de personnes qui, au cours des prochaines décennies, auront besoin de services pour compenser leur perte graduelle d'autonomie. Ces services seront d'autant plus nécessaires que la solitude est le fait d'un nombre important d'aînés ;
- la révolution technologique permanente, y compris le développement de nouveaux médicaments, qui engendre une hausse exponentielle des coûts.

Ces trois phénomènes nous obligent à envisager diverses réponses qui passent par une forme ou une autre de participation des citoyens.

La première réponse consiste à responsabiliser les individus à l'égard de leur propre santé et de celle de leurs proches. Un moyen pour faire face à la hausse des coûts des soins de santé est de freiner la hausse de ces coûts en gardant les personnes en santé plus longtemps. La solution réside dans la prévention. Si des politiques publiques bien ciblées (comme on l'a vu dans le cas du tabagisme) peuvent influencer les comportements, l'efficacité des mesures de prévention dépend largement de la participation des citoyens. Personne ne peut à leur place adopter de saines habitudes de vie ni se soumettre au suivi médical nécessaire pour prévenir et combattre la maladie.

La seconde réponse comporte un défi d'entraide et de solidarité. La famille est certes le lieu par excellence de l'entraide et de la solidarité, mais dans un contexte d'éclatement de l'institution familiale, la participation des citoyens sera requise pour soutenir les membres d'une communauté vivant seuls ou qui, à cause de leur

âge ou d'une condition physique ou mentale, ont besoin d'un soutien régulier. On ne pourra jamais rémunérer toutes les personnes qui agissent auprès de ces gens. L'action bénévole et communautaire est en perte de vitesse au moment où nous en avons le plus besoin. On se plaint régulièrement de l'augmentation des coûts de la santé et on en impute la cause au vieillissement ou aux changements technologiques. Or la principale explication de l'augmentation des coûts des services de santé et des services sociaux est la hausse du coût des ressources humaines qui représente 80 % du budget du secteur sociosanitaire.

Les changements de comportement dépendent de l'adoption de nouvelles normes sociales qui définissent ce que la société estime être bon : ne pas fumer, faire de l'exercice physique, bien s'alimenter, terminer ses études secondaires, fonder une famille. Or ces normes ne peuvent être définies d'en haut. Elles découlent d'un débat public permanent dans lequel les points de vue s'entrechoquent et les consensus émergent progressivement. Les citoyens sont appelés à participer à ces débats. C'est en s'appuyant sur ces nouvelles normes sociales que l'on peut ensuite adopter des politiques publiques qui soient favorables à la santé : lutte contre la pauvreté, sécurité publique, aménagement urbain, transport en commun, réduction de la pollution, fiscalité verte.

Enfin, il faudra apprendre à choisir. La demande pour les soins de santé est en théorie illimitée et les progrès technologiques laissent entrevoir que l'éventail des outils thérapeutiques pour répondre à cette demande est également sans limites. À l'avenir, aucun pays au monde, même le plus riche, ne sera en mesure d'offrir à toute sa population tout ce que la science et la technologie permettront d'offrir. La société ne pourra jamais répondre à toute la demande de soins, et d'ailleurs, elle ne l'a jamais pu. Toutes les sociétés doivent plus que jamais se demander à quels services de santé il faut donner priorité, déterminer lesquels seront couverts par le régime public et lesquels relèveront de la prévoyance personnelle. Dans son rapport de juin 2000, l'Organisation mondiale de la Santé ne dit pas autre chose. Elle souligne qu'un système national de santé doit forcément faire des choix et établir des priorités, afin de définir l'ensemble des services à offrir à la population. On peut ainsi lire dans son rapport que « tous les pays doivent [...] veiller à ce que leurs ressources, dont le montant est limité, soient affectées à des domaines considérés hautement prioritaires » (Organisation mondiale de la Santé, 2000, p. 65).

Les questions qui se posent sont difficiles : au nom de quoi pourra-t-on contrôler l'usage de ces technologies de plus en plus coûteuses? Le rôle d'un service public de santé est-il de repousser la mort à tout prix? Est-il du ressort de la solidarité nationale d'assurer non seulement la guérison, mais de prendre en charge le plein confort des personnes vieillissantes, d'assumer les choix individuels en matière de fertilité ou de stérilisation, de faire partager par l'ensemble de la population les risques exceptionnels de personnes qui roulent à tombeau ouvert sur les routes, qui fument comme des cheminées ou qui pratiquent les sports extrêmes au péril de leur vie? L'éthicien Hubert Doucet pose bien le problème :

Pour nous aider à sortir de l'impasse actuelle, il faut poser la question à partir non pas du droit des individus à recevoir tous les soins qu'ils croient nécessaires, mais d'une préoccupation proprement éthique, celle de la solidarité. Jusqu'où

doit aller cette solidarité? Quelles formes doit-elle prendre? Voilà les questions qu'il nous faut débattre publiquement. Si nous ne posons pas le problème de cette manière, nos débats se résumeront à des luttes de pouvoir pour le contrôle du système (Doucet, 2001).

Dans plusieurs pays européens, et particulièrement dans les pays scandinaves, on établit les priorités et on révisé le panier de services assurés depuis déjà près de vingt ans. C'est au milieu des années 1980 que l'on a cherché une façon de faire. La réflexion engagée plus récemment aux Pays-Bas, au Danemark et en Norvège nous permet de tirer quelques enseignements. À partir de 1996 au Danemark puis en 1997 en Norvège, les autorités ont voulu s'éloigner de la méthode, jugée simpliste, qui consistait à établir des listes de critères et de s'y tenir. Elles ne cherchent plus à établir des principes dans l'absolu. Elles sont plutôt à la recherche de processus équitables et légitimes (Daniels et Sabin, 2002).

Pas plus les règles du marché que les lois de la majorité ne sont d'un quelconque secours pour établir des limites aux systèmes de soins. Aucune de ces deux logiques n'est appropriée pour faire le tri entre diverses considérations de nature scientifique ou de nature éthique. Le conseil national d'éthique du Danemark considère ainsi l'ouverture, la transparence et le dialogue public comme des conditions essentielles à la réussite de tout processus de planification des services de santé, y compris ceux visant à établir un ordre de priorités dans les services assurés.

Les Britanniques ont créé une organisation désormais citée comme exemplaire partout dans le monde pour effectuer ce travail, le National Institute for Health and Clinical Excellence. Le Groupe de travail sur le financement du système de santé présidé par Claude Castonguay a pour sa part recommandé en 2007 la création au Québec d'un institut similaire. Le gouvernement a créé en 2010 l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, par la fusion du Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. Il n'a malheureusement pas confié à l'Institut le mandat de définir l'étendue du panier de soins couverts.

Notre système de soins a commencé à prendre en compte la participation citoyenne dans la définition et l'appréciation des services offerts. La Loi sur les services de santé et les services sociaux édicte des obligations de cette nature pour les Centres de santé et de services sociaux : « Une instance locale doit recourir à différents modes d'information ou de consultation de la population afin de la mettre à contribution et de connaître sa satisfaction à l'égard de l'organisation des services et des résultats obtenus³. » Elle précise, à l'endroit des agences régionales, des responsabilités similaires : « L'agence [régionale] a pour objet de prévoir des modalités et de développer des mécanismes pour informer la population, la mettre à contribution à l'égard de l'organisation des services et pour connaître sa satisfaction en regard des résultats obtenus⁴. » Le Commissaire à la santé et aux services sociaux consulte également les citoyens par l'entremise d'un forum pour apprécier le système de soins.

³ L.R.Q., c. S-4.2, art. 99.8.

⁴ L.R.Q., c. S-4.2, art. 340.

L'ampleur des défis exigera que l'on implique encore bien davantage la population et les communautés locales pour résoudre ces questions.

The Big Society contre The Big Government

On peut appliquer la même grille de lecture à des questions comme l'éducation, la lutte contre la pauvreté ou la protection de l'environnement. Le progrès passe, dans tous les cas par un ensemble de processus qui impliquent une forme de participation :

- la responsabilité individuelle et familiale ;
- l'entraide, la solidarité, le lien social ;
- l'adoption de nouvelles normes sociales et l'adoption de nouvelles politiques publiques ;
- la mobilisation des communautés ;
- le choix collectif des priorités.

On remarque depuis quelque temps un recours accru aux citoyens et aux communautés pour suppléer à l'État. Certes, on peut faire entrer dans cette catégorie les privatisations pures et simples ou les partenariats public-privé conclus sur des bases d'affaires entre un gouvernement et des consortiums pour la construction d'une route ou d'un hôpital. Mais plusieurs tendances sont à l'œuvre qui auront à terme comme effet d'accroître le rôle des communautés locales, des municipalités, des organisations communautaires, des entrepreneurs sociaux et des citoyens eux-mêmes. On peut voir dans ces tendances une volonté, sans doute en partie réelle, de délestage de la part des gouvernements. On peut s'y opposer radicalement. On peut aussi y voir des possibilités d'ouverture, d'innovation et d'amélioration des conditions d'existence des individus et de progrès des communautés (Méthé, 2007). D'aucuns voient, par exemple, la place grandissante que prend l'économie sociale dans les activités d'aide domestique comme une régression (Boivin et Fortier, 1998). Les critiques les plus sévères parlent d'exploitation de femmes sous-payées pour exécuter des tâches peu valorisantes qui étaient autrefois dévolues à des employés des CLSC. Il y a évidemment un autre côté à la médaille. La bureaucratie est-elle la meilleure structure pour offrir des services de proximité à des gens vulnérables? Les cas nombreux dévoilés dans les médias et étudiés par des commissions d'enquête de mauvais traitements réservés à des personnes hébergées en CHSLD révèlent pour le moins qu'il n'y a pas de garantie absolue d'un meilleur service dans un établissement public.

Dans divers domaines, des fondations philanthropiques appuient désormais des programmes favorisant la mobilisation des communautés locales, la formation au leadership des dirigeants d'organismes communautaires, la prise en charge par des comités de citoyens de problématiques environnementales et communautaires, des maisons d'entraide pour les femmes, les familles, les enfants ou les aînés. Les initiatives en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire qui ont connu le plus de succès sont celles ayant mobilisé les différentes parties prenantes d'une même région (monde des affaires, syndicats, parents, enseignants, responsables régionaux du développement économique, etc.) pour se concerter dans la recherche et la mise en œuvre de solutions. Les centres de la petite enfance n'ont pas été

constitués en services publics. Chaque CPE est une organisation à but non lucratif, indépendante, administrée par des parents et des éducatrices. Ce sont des entreprises d'économie sociale qui, collectivement, représentent le deuxième plus grand employeur au Québec.

Il faut lire le discours du premier ministre britannique David Cameron prononcé en novembre 2009 (avant qu'il ne soit élu) sur ce qu'il appelle *The Big Society* :

[T]he size, scope and role of government in Britain has reached a point where it is now inhibiting, not advancing, the progressive aims of reducing poverty, fighting inequality and increasing general well-being. Indeed there is a worrying paradox that because of its effects on personal and social responsibility, the recent growth of the state has promoted not social solidarity but selfishness and individualism (Cameron, 2009).

Our alternative to big government is not no government – some reheated version of ideological laissez faire. Nor it is just smarter government. Our alternative to big government is big society. Social entrepreneurs and community activists already exist. But the big society also need the engagement of that significant percentage of the population who have no record of getting involved – or desire to do so. We need a thoughtful re-imagination of the role, as well as the size, of the state... actively helping to create the big society, directly agitating for, catalysing and galvanizing social renewal (Norman, 2010, p. 1-2).

Au pouvoir, Cameron a mis en œuvre un programme de soutien pour encourager les Britanniques à s'engager individuellement. Son succès semble très relatif. Et l'une des difficultés réside certainement dans le fait qu'il ait lancé ce programme au moment même où il procédait à des compressions draconiennes des dépenses publiques. Il donne ainsi l'impression que *The Big Society* est une supercherie pensée par un gouvernement conservateur pour réduire la taille de l'État. Si le cas de Cameron est évoqué, ce n'est pas pour le présenter comme un modèle de vertu, mais surtout pour illustrer la tendance qui s'observe et qu'il formule de manière éloquente. Bien que dans l'application, son programme connaisse des ratés, le concept se tient intellectuellement.

Pendant ce temps, de l'autre côté de l'Atlantique, le président Barack Obama a créé au sein de la Maison-Blanche une nouvelle structure baptisée l'Office of Social Innovation and Civic Participation. Le président déclarait le 30 juin 2009 : « *The bottom line is clear: Solutions to America's challenges are being developed every day at the grass roots – and government shouldn't be supplanting those efforts, it should be supporting those efforts* » (Obama, 2009). Ce bureau a pour mandat d'inciter des individus, des organisations de la société civile, le secteur privé et le gouvernement à travailler ensemble pour développer des solutions aux principaux défis du pays. Il est doté d'un fonds de soutien aux innovations sociales (mince à l'échelle américaine, 50 millions de dollars). L'initiative reste modeste, mais elle est symboliquement forte et confirme aussi une tendance.

Les situations américaines laissent voir que nous n'en sommes plus au *laissez faire* des années Thatcher et Reagan. Il y a une reconnaissance de la part des leaders politiques des besoins sociaux et de la nécessité d'y répondre. Le « collectif » n'est pas dénigré ; il est pensé autrement, dans une concertation entre l'État et la société civile.

■ LA MÉDIATION ET LA MOBILISATION DANS UNE SOCIÉTÉ PLURALISTE ET UNE ÉCONOMIE DU SAVOIR

La santé n'est qu'un des secteurs dans lesquels la participation citoyenne favoriserait l'adoption de comportements et la mise en œuvre de politiques favorables à un développement harmonieux du Québec.

Dans le rapport final de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, les coprésidents Gérard Bouchard et Charles Taylor soulignent l'importance de la participation des personnes issues de l'immigration à la vie démocratique et à des échanges communautaires et intercommunautaires pour accélérer l'intégration des immigrants et favoriser une meilleure entente entre les citoyens quelles que soient leurs appartenances culturelles (Bouchard et Taylor, 2008). La participation de ces nouveaux citoyens à tous les aspects de la vie en société est une question de droit. C'est aussi un formidable moyen de médiation dans les sociétés culturellement fragmentées. L'intégration des immigrants passe certes par l'emploi, mais également par leur participation aux diverses instances de concertation et de décision, du local au national. Cela peut passer par la présence de parents issus de l'immigration dans les conseils d'administration des centres de la petite enfance et dans les conseils d'établissement des écoles primaires où, avec d'autres parents nés au Québec, ils participent à la recherche de solutions à des problèmes communs et décident ensemble de ce qui est bien pour leurs enfants. Nous ne réussissons pas à vivre ensemble dans des sociétés pluralistes si les citoyens restent isolés les uns des autres par groupe ethnique.

La même remarque vaut pour le dialogue intergénérationnel. La société québécoise vieillit. Elle se décompose désormais en cinq générations qui se côtoient. Le risque est grand que le fossé s'élargisse entre des générations isolées les unes des autres et que le choc des générations se transforme en conflit des générations. Au lieu de chercher ce qui répond à des besoins communs, nous risquons fort d'être témoins de la multiplication des conflits qui apparaissent déjà dans des débats sur la dette publique ou le financement de la santé.

De même, nous ne saurons faire face aux défis du développement durable que si les citoyens et les entreprises en assument la responsabilité sur le plan personnel et au niveau local et que si nous réussissons à adopter des politiques publiques fondées sur de nouvelles normes sociales.

Dans une société du savoir, où les économies sont en concurrence dans l'innovation, les connaissances de tous, l'intelligence collective, doivent être mobilisées. La théorie économique a prouvé que le développement est possible lorsque certaines conditions objectives sont réunies : la proximité d'un marché, la disponibilité des ressources, un environnement politique accueillant, l'accès à de l'information et à des institutions d'enseignement et de recherche et développement, des infrastructures modernes de transport, une bonne qualité de vie et la vitalité du milieu culturel pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée. Le développement naît de la capacité d'une communauté de mailler les ressources locales, de les voir coopérer, de tirer profit des synergies qui en découlent et de renforcer les réseaux naturels, communautaires, professionnels, industriels, financiers et commerciaux.

Le développement se fait à travers une logique de réseaux. Ceux qui forment ces réseaux constituent ce que l'on appelle aujourd'hui la société civile. Ils ne sont pas élus, mais ils puisent leur légitimité dans leur contribution à la vie locale, dans l'action et la vie réelle. Ils sont entrepreneurs, agriculteurs, syndicalistes, scientifiques, travailleurs sociaux, organisateurs communautaires, artistes.

En outre, le développement passe par l'innovation. Et l'innovation, aujourd'hui, requiert la combinaison de plusieurs formes de connaissances détenues par diverses catégories d'acteurs. Ce processus collaboratif est souvent décrit comme de l'innovation ouverte. C'est souvent le savoir tacite ou expérientiel qui permet de transformer une idée en un nouveau produit ou un nouveau service. Le développement passe donc par l'échange et la concertation, qui est aussi le lieu du compromis et de la coopération. Selon Amara, Landry et Lamari (2003), « la construction des avantages comparatifs ne réside pas seulement du côté d'investissements dans diverses formes de capital physique, mais également du côté d'investissements dans diverses formes de capital social ». En somme, le développement dépend de la capacité des individus d'y participer, de se connecter en réseaux, d'échanger leurs savoirs, de contribuer à l'éclosion des idées et de l'innovation. Il s'agit de canaliser l'intelligence pour innover.

■ DES SOCIÉTÉS CONFIANTES EN ELLES-MÊMES

Rappelons-nous la leçon de Francis Fukuyama (1997) : les sociétés qui réussissent dans la mondialisation sont celles qui ont confiance en elles-mêmes. Celles-ci misent sur l'éducation, l'autonomie intellectuelle, l'initiative individuelle, l'imagination, le sens des responsabilités, la recherche scientifique, la liberté d'expression, la concurrence. Au sein de ces sociétés, on remarque un nombre élevé de lieux de socialité, d'organisations communautaires, civiques ou caritatives. La multiplication des lieux d'engagement des citoyens à l'échelle locale renforce les liens civiques, nourrit le respect pour la chose publique, stimule la participation, donne confiance, favorise la recherche active de solutions, les initiatives individuelles et la coopération.

En 1840, après son voyage en Amérique, Alexis de Tocqueville avait vu comment il était possible, dans une démocratie, de combattre l'individualisme : en incitant les citoyens à participer eux-mêmes à l'administration de leur communauté : « Lorsque les citoyens sont forcés de s'occuper des affaires publiques, ils sont tirés nécessairement du milieu de leurs intérêts individuels et arrachés, de temps à autre à la vue d'eux-mêmes. Du moment où l'on traite les affaires communes, chaque homme aperçoit qu'il n'est pas aussi indépendant de ses semblables qu'il ne se le figurait d'abord, et que, pour obtenir leur appui, il faut souvent leur prêter son concours » (Tocqueville, 1840, p. 103). Tocqueville admirait le fait que les Américains ne se contentaient pas d'accorder aux citoyens le droit d'être représentés dans les institutions nationales, mais créaient aussi une vie politique à l'échelle locale « afin de multiplier à l'infini, pour les citoyens, les occasions d'agir ensemble, et de leur faire sentir tous les jours qu'ils dépendent les uns des autres. [C'est ainsi] qu'on les intéresse au bien public et qu'on leur fait voir le besoin qu'ils ont sans cesse les uns des autres pour le produire » (Tocqueville, 1840, p. 104).

Au Forum économique de Davos, où se réunit chaque année le gratin de l'économie mondiale, l'actuelle secrétaire d'État des États-Unis (alors première dame), madame Hillary Rodham-Clinton, fit en 1998 un puissant plaidoyer en faveur de la société civile. Elle a alors eu recours à une comparaison fort imagée pour faire comprendre à ses interlocuteurs ce qu'elle voulait dire exactement. La société, disait-elle, est comme un tabouret. Si celui-ci n'avait que deux pieds, il tomberait. Le dynamisme de la société civile, ajouta-t-elle, représente le troisième pied du tabouret, les deux autres étant, bien sûr, l'économie de marché et l'État bureaucratique, qui dominent le monde depuis des décennies et qui suscitent aujourd'hui une méfiance grandissante, et ce, d'autant plus que l'État est souvent perçu comme s'étant mis au service du marché. Entre la bureaucratie et le marché, il faut des citoyens (Rodham-Clinton, 1998).

Dans sa théorie du fonctionnement de l'État, Gérard Bergeron ne disait pas autre chose. Il décrivait l'État comme un gigantesque mécanisme de contrôle social dans lequel le citoyen, contrôlé par l'État, peut à son tour contrôler son contrôleur par des attitudes allant de l'inertie à la rébellion. Bergeron incluait dans le phénomène étatique non seulement les gouvernants, les administrateurs, les juges et les législateurs, mais aussi les citoyens regroupés dans ce qu'il désignait comme la *politie* (Bergeron, 1965). La gouverne et la *politie* sont en interrelations constantes, dans un état de tension permanent. D'un côté, les citoyens, en exprimant leurs exigences, leurs aspirations, leurs doléances, en votant aux élections, expriment leurs préférences, le plus souvent par l'entremise de partis politiques, de groupes d'intérêts, de mouvements d'action civique, de comités consultatifs. En retour, la gouverne adopte et impose des normes sous la forme de lois et de règlements, régle les comportements, punit les manquements aux lois. Ce sont ces interactions constantes entre gouverne et *politie* qui assurent la légitimité de l'action étatique.

La mondialisation, la société numérique, les transitions démographiques à l'œuvre, les changements climatiques, le pluralisme et le retour des religions, voilà autant de phénomènes qui obligent les humains à redéfinir leurs rapports entre eux et avec la nature. De nouvelles normes sociales sont à définir ou sont en définition. L'arbitrage exige une possibilité pour tous de participer aux débats.

■ RENOUVELER LA CONFIANCE EN L'ÉTAT

L'organisation sociale est plus complexe (Beck, 2001; Giddens, 1998; Rosanvallon, 2008; Todd, 2008). Nous entrons dans une ère de gouvernance partagée qui permettra de faire face à cette complexité. La reconnaissance d'un rôle accru des citoyens découle peut-être en partie de contingences matérielles et d'une réorganisation de l'offre de services publics. Elle découle aussi d'une préoccupation, partagée par plusieurs dirigeants politiques, de répondre au scepticisme grandissant des citoyens face à l'État en leur faisant une place plus grande au sein même du processus de décision politique. Il s'agit de prendre les moyens pour reconstruire des liens entre les citoyens et les institutions, d'aménager des passerelles, de se mettre à l'écoute des préoccupations des gens. Il s'agit aussi de contrer le désengagement social, de combattre l'apathie des citoyens et leur indifférence

face à la chose publique. Pour toutes ces raisons, la participation citoyenne prendra plus d'importance. Il s'agit, à mon sens, d'accompagner ce changement en faisant des choix appropriés de politiques publiques.

Or, depuis quelques décennies, les institutions étatiques ont évolué dans la mauvaise direction. Nos rapports de pouvoir se sont structurés à travers des institutions représentatives, autant par le suffrage universel qui désigne nos gouvernants que par la structuration du débat public à travers un faisceau d'associations auxquelles les citoyens délèguent le rôle de représenter leurs intérêts. Ces mécanismes de représentation ne répondent plus aux attentes. Ils sont inefficaces et décevants. Les citoyens n'y croient plus. La société s'est diversifiée et une large part de la population ne se croit pas bien représentée au sein des institutions politiques. Les partis politiques ont du mal à renouveler leur membership et le nombre de leurs donateurs diminue. Le néo-corporatisme d'intérêt est contesté de partout. Les lobbies ont mauvaise presse. Une contre-démocratie s'est structurée pour organiser la défiance et plus personne ne cherche le bien commun (Rosanvallon, 2006). C'est la guerre des intérêts particuliers qui se joue en dehors des institutions qui ne parviennent plus à représenter un peuple introuvable.

Plusieurs événements récents indiquent la montée d'une nouvelle conscience civique au Québec. Certains citent les manifestations monstres contre la guerre en Irak, la marche mondiale des femmes ou le mouvement de grève étudiante au Québec en 2005. Mais en parallèle, plusieurs observateurs ont constaté la montée du cynisme, une grande désillusion et un éloignement du public à l'égard de tout ce qui est politique. La chute de participation aux récentes élections fédérales (de 70 à 60 % en 10 ans) et québécoises (de 80 à 60 % en 15 ans) n'est qu'un des symptômes de la crise de citoyenneté qui affecte la plupart des démocraties occidentales.

Le premier obstacle à la participation civique est le « sentiment d'incompétence » des citoyens. Nous avons observé, lors d'activités à l'Institut du Nouveau Monde, que les citoyens non experts hésitent à formuler une proposition. Ils ne se sentent jamais assez informés ni assez compétents pour prendre le risque de contredire un expert. Ils éprouvent un certain vertige devant la complexité des enjeux. Ils ont peur également d'induire leurs concitoyens en erreur. La parole de l'expert, bien qu'elle soit plus souvent qu'autrefois mise en doute dans le public, demeure pour l'heure extrêmement puissante. Si les citoyens éprouvent un certain sentiment d'incompétence, ils ressentent également un haut degré d'impuissance devant les groupes d'intérêts présents dans la société et qui, d'une part, monopolisent le discours public et, d'autre part, polarisent les enjeux à partir de positions parfois dogmatiques formulées pour défendre des acquis et des intérêts spécifiques. Ils ont aussi le sentiment qu'ils ne seront jamais écoutés par les dirigeants politiques. Le monopole détenu par les groupes d'intérêts et la polarisation du débat public ont deux effets principaux. Le premier est d'accentuer ce sentiment d'impuissance de citoyens qui ne savent pas à qui s'adresser, quel lieu investir pour que leur parole libre puisse s'exprimer sans être récupérée ou contredite par un lobby. Le second est de fermer le débat sur des positions figées. Les solutions novatrices ont du mal à percer le mur médiatique parce que ce sont les groupes

organisés qui ont les moyens d'envahir l'espace public. Et ces groupes défendent souvent le *statu quo*.

La désaffection pour le politique a des conséquences graves sur le lien social et sur la capacité des individus à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Ne trouvant plus dans la vie démocratique les voies de solutions à leurs problèmes, ils se replient sur eux-mêmes et donnent la priorité à la satisfaction de leurs besoins personnels par la consommation, le divertissement et la recherche de sécurité. Or les solutions à la plupart des problèmes dépassent largement la capacité des individus. En se repliant sur eux-mêmes, ils s'éloignent de la solution. On note également une autre conséquence de la désaffection : en s'éloignant du pouvoir, le public le laisse entre les mains des groupes déjà puissants au sein de la société. Il y a là un risque de dénaturer complètement la démocratie.

■ AU-DELÀ DE LA PARTICIPATION, LA DÉLIBÉRATION

Dans les institutions démocratiques, la décision exécutive a supplanté la délibération dans les processus d'adoption des politiques publiques (Savoie, 1999). L'exécutif l'emporte sur le législatif. Les parlements sont l'ombre d'eux-mêmes. Les parlementaires ne débattent plus, ils suivent la ligne du parti. Et au sein des partis, l'oligarchie domine. Les décideurs privilégient la décision à court terme. Les médias ne surveillent que le résultat du vote, assez peu l'argumentation qui a conduit à la décision.

La démocratie est pourtant comme une phrase dans laquelle le vote n'est que le point final. Le plus important en démocratie, c'est tout ce qui précède le point : le sujet (les citoyens), le verbe (l'action) et les compléments (les valeurs, etc.). En dévalorisant la délibération, on dévalorise la participation, banalise le rôle du citoyen et confère à une élite autoproclamée un pouvoir démesuré pour résoudre des problèmes trop vastes pour sa capacité à les résoudre d'en haut. La participation citoyenne contribue à renverser la vapeur. Elle complète la démocratie représentative, comble ses lacunes. Elle réhabilite la délibération et avec elle, l'intelligence de décisions fondées sur des processus et des arguments rationnels faisant intervenir non seulement des rapports de force, comme c'est le cas actuellement, mais un ensemble de savoirs scientifiques, professionnels, tacites et expérientiels, qui, combinés, permettent d'éclairer la décision collective (Fishkin, 1995 ; Smith, 2005). Elle transforme les consommateurs que nous sommes devenus en êtres responsables qui assument leur rôle de citoyen pour le bien commun.

Des démarches de participation sont plus porteuses que d'autres, ce sont celles qui incluent une véritable délibération et celles qui s'inscrivent dans la durée. La délibération permet de clarifier les valeurs en cause, d'écouter le point de vue des autres et ainsi de se remettre en question, voire de changer d'avis. Dans la délibération, les intérêts communs dominent généralement les intérêts particuliers. Lorsqu'une démarche s'inscrit dans la durée, elle permet au participant de s'appropriier le sujet, d'acquérir des compétences et d'instaurer un dialogue, une mémoire, une sagesse (Smith, 2005 ; Surowiecki, 2008).

La littérature et l'observation nous indiquent qu'il y a deux types principaux d'effets de la participation citoyenne. Le premier effet touche les participants eux-mêmes. C'est en participant que les citoyens apprennent à participer, à s'exprimer et à confronter leurs opinions avec celles des autres. En participant, ils s'approprient les enjeux, en améliorent leur compréhension, ils se découvrent une capacité d'agir et d'influencer et combattent ainsi leurs sentiments d'impuissance et d'incompétence à l'égard d'enjeux complexes. Leur participation favorise un meilleur lien social et l'éclosion du sens des responsabilités (Smith, 2005). Le deuxième effet touche la société. La participation contribue à améliorer les décisions publiques par l'apport au débat de points de vue diversifiés, de savoirs tacites à côté des savoirs experts et de l'expression des besoins, des préférences et des valeurs des citoyens. La participation crée également les conditions de l'éclosion d'innovations sociales par le maillage des expériences et l'émergence des idées fondées sur des besoins et des valeurs partagés. Enfin, la participation facilite l'émergence de consensus et une meilleure adhésion aux politiques publiques lorsque celles-ci sont édictées en respectant les consensus émergents (Barber, 2003; Fondation Roi Beaudoin, 2006).

■ DES CONDITIONS DE SUCCÈS

Dans un document publié en 2002 (*Des citoyens partenaires*), l'OCDE décrit trois niveaux essentiels d'implication des citoyens :

- **Information** – relation unidirectionnelle, de l'organisation vers le citoyen ;
- **Consultation** – relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens sont invités à donner leur opinion ;
- **Participation** – relation dans laquelle les citoyens sont véritablement impliqués dans le processus de décision et même dans la gestion de l'organisation.

La participation est souvent évaluée selon une échelle qui va de la non-participation (lorsque les citoyens sont informés, éduqués comme disent parfois des promoteurs privés de projets controversés, voire manipulés) à la participation pleine et entière au processus décisionnel. Entre les deux se trouvent la thérapie, la consultation, la médiation, le partenariat, la délégation et le contrôle. L'échelle la plus connue et la plus citée est celle élaborée par Arnstein en 1969. Elle fut, depuis, reprise et peaufinée. Thibault, Lequin et Tremblay (2000) ont repris une échelle similaire. On trouve dans le niveau de la participation sans pouvoir la communication, le marketing et le sondage, dans la deuxième catégorie du pouvoir d'influence, l'information, la consultation et la plainte et enfin dans la dernière catégorie, la délégation et le partenariat. Le travail de Fung (2006) s'inscrit dans cette réflexion. Celui-ci étudie la participation selon trois dimensions différentes qui s'observent à la manière d'un cube (*democracy cube*). Le premier axe est le lien entre les propositions adoptées lors de la démarche et les décisions ou politiques publiques prises par l'État (donc le pouvoir). Le second axe est le type de participants réunis (des citoyens désintéressés aux experts) et le dernier axe est la sélection des participants au processus de participation. Cette proposition du cube

de la démocratie est une proposition concurrente aux échelles de la participation reprises de diverses manières et se veut une théorisation plus fine du processus mouvant qu'est la participation.

Plus une activité participative s'approche du pouvoir, plus elle stimule la participation des citoyens. Plus un citoyen a eu l'occasion de participer au pouvoir, de participer à des décisions concrètes qui trouvent leur application dans une organisation ou dans la société, plus ce citoyen est stimulé à participer, à prendre des responsabilités et à assumer du leadership. La participation stimule la participation. Le pouvoir en est la récompense.

Une littérature abondante (Fondation Roi Beaudoin, 2006; Pion et Piron, 2009; Prémont, 2002) décrit les bonnes pratiques en matière de participation. Il serait fastidieux de reprendre ici tous les conseils et toutes les conditions à réunir qui ont un lien avec les méthodologies, le choix des dates et des lieux de rencontre, la disponibilité de l'information pertinente, la coïncidence entre le moment de la délibération et une décision politique imminente, la reconnaissance par les pouvoirs publics de la démarche, la crédibilité de l'organisateur, etc. Disons simplement qu'il y a des circonstances dans lesquelles la participation est plus propice et qu'il y a quelques pièges à éviter.

Trois pièges sont à éviter avec la participation citoyenne. Il faut d'abord éviter de recréer au sein des institutions de participation les mêmes inégalités d'accès. Il arrive en effet que les personnes plus scolarisées, qui manient mieux l'art oratoire, qui appartiennent aux classes plus aisées, qui sont de connivence avec les détenteurs du pouvoir, voient leurs préoccupations prendre le dessus sur les autres qui sont moins scolarisées, qui s'expriment difficilement ou avec gêne, qui sont déjà exclues du pouvoir pour des raisons d'éducation ou de pauvreté. On peut échapper à cet écueil en mettant en place des conditions de participation qui créent de l'égalité entre les citoyens par la diffusion préalable d'information, de la formation, le recours à des modalités d'expression autres que l'écrit ou le discours, le choix du lieu où se déroule la délibération, etc.

Il faut ensuite s'abstenir de donner le monopole de la parole aux « suspects habituels » au détriment des simples citoyens. Par « suspects habituels », il faut comprendre les représentants des groupes de pression ou des groupes d'intérêts qui disposent déjà de tribunes pour s'exprimer et défendre leurs points de vue dans la société. Il faut donc donner aux suspects habituels un rôle dans la délibération, mais veiller à ce que la parole citoyenne non affiliée ait aussi son espace réservé.

Enfin, il faut éviter de constituer des républiques de bavardages, c'est-à-dire éviter de faire participer les gens à des exercices de débats publics qui durent longtemps mais ne produisent aucun résultat concret. L'absence de résultat crée de la déception et la déception engendre la démobilisation. Pour tuer la participation, le meilleur moyen est de faire participer pour rien.

L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'institut du nouveau monde (INM) est un organisme non partisan dont la mission est de favoriser la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec. Fondé en 2004, l'INM est lauréat en 2005 du Prix Claire-Bonenfant du gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique. L'INM organise chaque été une École de citoyenneté pour les jeunes (cette activité a été désignée en 2010 comme l'une des trois meilleures pratiques d'éducation civique au Canada par l'Institut pour la citoyenneté canadienne, et elle est reconnue par la Commission canadienne de l'UNESCO). Il préside à des dialogues entre citoyens et experts (les Rendez-vous stratégiques de l'INM), publie annuellement *L'état du Québec*, promeut et soutient l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale avec son programme « A go, on change le monde ! », et propose plusieurs programmes destinés à l'information, la délibération et la mobilisation des citoyens dans le cadre de ses propres initiatives mais également au service d'organisations publiques et privées qui sollicitent ses services. Depuis septembre 2009, l'INM a pris en charge les portails Web Parole citoyenne et Citizen Shift et co-organise à Montréal en 2010, 2011 et 2012 les Assemblées mondiales de Civicus – Alliance mondiale pour la participation citoyenne.

BIBLIOGRAPHIE

- Amara, N., R. Landry et M. Lamari (2003). « Capital social, innovation, territoires et politiques publiques », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXVI, n° 1, p. 87-120.
- Arnstein, S. R. (1969). « A Ladder of Citizen Participation », *Journal American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, p. 216-224.
- Barber, B. (2003). *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press.
- Beck, U. (2001). *La Société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Alto.
- Bergeron, G. (1965). *Fonctionnement de l'État*, Préface de Raymond Aron, 2^e édition, Paris, Librairie Armand Colin.
- Boivin, L. et M. Fortier (dir.) (1998). *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides.
- Bonchard, G. et C. Taylor (2008). *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, [s.l.], Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Cameron, D. (2009). *Speech. David Cameron: The Big Society*, www.conservatives.com/News/Speeches/2009/11/David_Cameron_The_Big_Society.aspx (page consultée le 8 mars 2011).
- Conseil de la santé et du bien-être (1997). *La participation comme stratégie de renouvellement du développement social*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être.
- Daniels, N. et J. E. Sabin (2002). *Setting Limits Fairly: Can We Learn to Share Medical Resources?*, New York, Oxford University Press.
- Doucet, H. (2001). « Quelles finalités pour le système de santé québécois ? », dans *Santé, pour une thérapie de choc!*, publié par le Conseil de la santé et du bien-être et le quotidien Le Devoir, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 13-17.

- Fishkin, J. S. (1995). *The Voice of the People: Public Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press.
- Fondation Roi Beaudoin (2006). *Méthodes participatives : un guide pour l'utilisateur*, Bruxelles, Fondation Roi Beaudoin.
- Fukuyama, F. (1997). *La confiance et la puissance, vertus sociales et prospérité économique*, Traduit de l'américain par P. E. Dauzat, Titre original : *Trust the Social, Virtues and the Creation of Property* (1995), Paris, Éditions Plon.
- Fung, A. (2006). « Varieties of Participation in Complex Governance », *Public Administration Review*, vol. 66, p. 66-75.
- Fung, A. (2003). « Associations and Democracy: Between Theories, Hopes, and Realities », *Annual Review of Sociology*, vol. 29, n° 1, p. 515-539.
- Giddens, A. (1998). *The Third Way: The Renewal of Social Democracy*, Cambridge, Polity Press.
- Gouvernement du Québec (2011). *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. S-4.2, www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html (page consultée le 8 mars 2011).
- International Association for Public Participation (2007). *Public Participation Spectrum*, www.iap2.org/associations/4748/files/IAP2%20Spectrum_vertical.pdf (page consultée le 27 mai 2010).
- Lemieux, G. (2004). *ReMIXer la cité : La participation citoyenne des jeunes québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*, sous la direction du Conseil permanent de la jeunesse et en collaboration avec le Conseil des relations interculturelles, Québec, Gouvernement du Québec.
- Mercier, C., D. Bourque et L. St-Germain (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*, Alliance de recherche université-communauté (ARUC) Innovation sociale et développement des communautés, Université du Québec en Outaouais et ARUC Innovation sociale et développement des communautés.
- Méthé, M.-H. (dir.) (2007). *Oser la solidarité : l'innovation sociale au cœur de l'économie québécoise*, Montréal, Fides.
- Norman, J. (2010). *The Big Society: The Anatomy of the New Politics*, Buckingham, The University of Buckingham Press.
- Obama, B. (2009). *Office of Social Innovation and Civic Participation*, www.whitehouse.gov/administration/eop/sicp (page consultée le 8 mars 2011).
- OCDE (2002). *Des citoyens partenaires : information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*, Paris, OCDE.
- Organisation mondiale de la Santé (2000). *Rapport sur la santé dans le monde 2000 : pour un système de santé plus performant*, Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- Pateman, C. (1970). *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, University Press.
- Pion, L. et F. Piron (2009). *Aux sciences citoyens : expériences et méthodes de consultation sur les enjeux scientifiques de notre temps*, Montréal, PUM.
- Prémont, K. (2002). *Les méthodes de consultation publique*, Québec, Laboratoire d'éthique publique, préparé pour la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.

- Rodham-Clinton, H. (1998). *Civiliser la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Rosanvallon, P. (2008). *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Savoie, D. J. (1999). *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press.
- Smith, G. (2005). *Beyond the Ballot, 57 Democratic Innovations from Around the World*, Londres, A report for Power Inquiry, www.powerinquiry.org (page consultée le 8 mars 2011).
- Surowiecki, J. (2008). *La Sagesse des foules*, Paris, JC Lattès.
- Thibault, A., M. Lequin et M. Tremblay (2000). *Cadre de référence de la participation publique (Démocratique, utile et crédible)*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être.
- Tocqueville, A. de (1840). *De la démocratie en Amérique II (1^{re} et 2^e parties)*, http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_2/democratie_t2_1.pdf (page consultée le 8 mars 2011).
- Todd, E. (2008). *Après la démocratie*, Paris, Gallimard.